

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SARP OUEST

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/099 en date du 17 mars 2023, une enquête publique est ouverte à la mairie de Carquefou, pendant une période de 31 jours **du lundi 17 avril 2023 à 9h au mercredi 17 mai 2023 à 17h**, en vue de l'augmentation du volume de l'activité d'exploitation de transit et regroupement de déchets dangereux et non dangereux situé sur la commune de Carquefou, ZAC Antares.
Cet établissement est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Louis-Marie MUEL, cadre territorial retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Carquefou (Rue de l'Hôtel de ville – 44470 Carquefou), les observations du public aux dates et heures ci-après :

- **lundi 17 avril 2023 de 9h à 17h ;**
- **mercredi 3 mai 2023 de 13h30 à 17h ;**
- **mercredi 17 mai de 13h30 à 17h ;**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Carquefou aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Carquefou.
Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, en mairie de Carquefou (Rue de l'Hôtel de ville – 44470 Carquefou).

Elles peuvent être déposées directement par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete.sarpouest.carquefou@gmail.com

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la préfecture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Carquefou pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée par courrier auprès du pétitionnaire : Société SARP OUEST, 10 rue Jupiter, ZAC Antares 44470 Carquefou.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.